

LIEU DE formation



Site de Nérac

Route de Francescas -
47600 NÉRAC
Tél. 05 53 97 40 10
E-mail :
cfppa.nerac@educagri.fr



LES objectifs

- Acquérir des connaissances sur les travaux d'entretien d'un espace paysager.
- Acquérir des connaissances sur la préparation et la réalisation d'un chantier de création.
- Acquérir des connaissances sur l'utilisation et l'entretien des matériels roulants et des équipements.

DIPLÔME préparé

Brevet Professionnel Agricole Travaux des Aménagements Paysagers– niveau 3

LES conditions d'admission

Satisfaire au test de positionnement

PRÉREQUIS

Savoir lire, écrire et compter

PUBLIC conditions de prise en charge

Salariés : dans le cadre d'un compte personnel de formation (CPF) ou d'un contrat de professionnalisation.

Demandeurs d'emploi : la formation peut être prise en charge par le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine (prescription PRF).

Dispositif de formation ouvert en HSP (Habilitation de Service Public)

MÉTHODES pédagogiques

Chantiers pédagogiques, mises en situations pratiques, Apports de connaissances théoriques
Suivi individuel.

COÛT de la formation

Les coûts pédagogiques sont variables en fonction de votre situation.

Nous contacter pour l'établissement d'un devis

ORGANISATION de la formation

Lieu : CFPPA site de Nérac

Dates : d'Octobre à Mai

Durée : 800H en Centre à 35H/semaine sur 23 semaines, plus 10 semaines en entreprise.



EMPLOIS VISÉS



Ouvrier qualifié en conduite de chantier des constructions paysagères exerçant dans des entreprises de travaux paysagers ou du BTP intégrant cette activité.

Accession au poste de chef d'entreprise.



un service d'information et d'accompagnement vous aide à définir votre parcours

contactez-nous
05 53 97 40 10

LA formation

10 UC à obtenir :

- **UCG1** : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale.
- **UCG2** : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique.
- **UCG3** : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable.
- **UC01** : Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers.
- **UC02** : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage.
- **UCS1** : Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager.
- **UCS2** : Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager.
- **UCS3** : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité
- **2 UCARE** : (Gestion différenciée – Bois)
- **Adaptation de parcours** : possibilité d'individualisation des parcours selon niveau initial ou situation (VAA...)

LE DISPOSITIF d'évaluation

Le BPA TAP est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.
Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

SUITE de parcours

Pour évoluer dans l'emploi (poste à responsabilité) : Brevet Professionnel (BP) Aménagements Paysagers, BTSA Aménagements paysagers
Pour acquérir des compétences supplémentaires : divers Certificats de spécialisation (CS) : CS Constructions paysagères

AUTRES informations

Nombre de places ouvertes : Mini 6 Maxi 12

ACCESSIBILITE :

La formation est accessible aux personnes
En situation de handicap.
Un référent handicap permet l'accompagnement des personnes.

PLUS D'INFOS

WWW.AGROCAMBUS47.FR